

**Direction : Direction Générale**

**Secrétariat Général**

**REF : SECGEN2008117**

**Signataire : MG/MD**

**OBJET :Commission consultative des services publics locaux : extension de sa composition**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi sur la démocratie de proximité en date du 27 février 2002,

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°59 du 29 mars 2003 désignant des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité d'étendre la composition déjà constituée à une association de parents d'élèves.

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

Article Unique : Etent la composition de la commission consultative des services publics locaux à la FCPE en désignant la personne suivante :

- DE ALMEIDA Nadia : présidente

Le Maire